

## **COMMUNIQUÉ de PRESSE**

Carcassonne, le 27 novembre 2020

## Vallée de l'Orbiel Réactions suite à « l'appel au boycott » des études conduites actuellement

La préfète de l'Aude a pris connaissance de « l'appel au boycott » des études conduites actuellement dans la vallée de l'Orbiel, lancé par les associations Terres d'Orbiel, Gratte Papiers, le Secours catholique/équipe du Cabardès et le syndicat d'arrosage des jardins du Pont de Vauban.

Cet appel **irresponsable** au boycott appelle de sa part les réactions suivantes.

Il n'est pas acceptable que **l'impartialité et la qualité scientifique** du travail des nombreux chercheurs et bureaux d'étude qui sont mobilisés pour documenter la situation de la vallée de l'Orbiel soit ainsi remise en cause, sans même le commencement d'une contestation sérieuse et étayée des travaux qu'ils conduisent.

Afin d'objectiver la situation de la vallée, l'État a missionné, dans le cadre du **plan d'actions** arrêté par la préfète de l'Aude après **concertation des habitantes, habitants et élus** de la vallée, deux types d'études : des études techniques portant sur la présence de pollutions dans les sols et dans l'air ; des études sanitaires et sociales.

Les premières — études de poussières et étude technico-économique portant sur les possibilités de traitement de la verse de Nartau — sont réalisées par des **bureaux d'étude spécialisés** qui présentent toutes les garanties de **compétences**, ainsi qu'en attestent leurs références respectives en matière de qualité de l'air et de diagnostic des pollutions de sols et d'eaux. Ces prestataires sont sélectionnés rigoureusement sur la base de critères et de cahiers des charges détaillés, conformément aux règles de la commande publique.

Les secondes – étude relative à l'imprégnation à l'arsenic des enfants vivant autour des anciens sites miniers, études des attentes des parties prenantes locales, réévaluation des risques sanitaires liés à l'inhalation des poussières – sont confiées soit à des **équipes universitaires spécialisées**, soit à des

1

## Contacts presse : Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr





**acteurs publics de la recherche** en matière de risques industriels (tels que l'INERIS ou le CNRS). Ces chercheurs et organismes publics de recherche définissent et appliquent des protocoles scientifiques

établis selon les règles de l'art. Leur travail présente à cet égard toutes les garanties d'impartialité, de qualité et de sérieux. Il est primordial de leur donner la possibilité de travailler dans de bonnes conditions sur les sujets que l'État leur a demandé d'examiner afin de répondre aux demandes des habitantes, habitants et élus de la vallée.

L'État veille d'ailleurs particulièrement à la définition des cahiers des charges de ces études, en lien avec Santé Publique France. Aucun financement public ne peut ainsi être alloué à des études qui, si elles ont été proposées aux services de l'État, n'ont jamais détaillé leur cahier des charges, ne permettant ainsi pas d'évaluer leur crédibilité scientifique. Il n'est pas acceptable à cet égard que l'appel au boycott soit utilisé pour tenter d'obtenir le financement, avec l'argent public, d'études dont l'État n'a pas pu évaluer le sérieux et l'intérêt pour documenter la situation de la vallée de l'Orbiel. La préfète rappelle qu'elle est garante du bon usage de l'argent public : elle ne peut donc pas mobiliser des fonds publics pour financer des études dont le contenu détaillé ne lui a pas été communiqué, qui plus est lorsque le budget prévisionnel desdites études est multiplié par 40 en quelques mois.

S'il en était besoin, la multiplicité des acteurs, organismes et chercheurs qui interviennent sur la vallée de l'Orbiel suffit à elle seule à prouver que **l'État ne dissimule rien de la situation de la vallée**. Au contraire, les travaux conduits visent à objectiver la réalité des pollutions, de leurs conséquences éventuelles sur la santé des personnes afin de mettre en œuvre les mesures propres à **protéger les femmes, les hommes et les enfants** qui vivent dans la vallée.

La préfète de l'Aude engage donc les résidentes et résidents de la vallée de l'Orbiel à **poursuivre leur participation aux différentes études et instances de co-construction** prévues au plan d'actions. Ces études et ce travail partenarial sont les seuls instruments dont nous disposons pour faire avancer notre connaissance de la situation de la vallée et orienter notre action pour l'avenir.

Contacts presse : Service Communication Interministérielle

**Dominique BLANC | Marlène ARCIZET**04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82
Mél : pref-communication@aude.gouv.fr



